



## PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Préfecture de la Loire-Atlantique  
Direction de la Réglementation  
et des Libertés Publiques  
Bureau de la Réglementation, des Elections, des Associations  
Et de l'Etat civil  
Affaire suivie par Steve ADAM  
☎ 02.40.41.21.67  
☎ 02.40.41.21.47  
[steve.adam@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:steve.adam@loire-atlantique.gouv.fr)

### LE PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

**Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code de procédure pénale, notamment les articles 254 à 267,

VU les chiffres de populations légales en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour la Loire-Atlantique (recensement INSEE de la population),

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique,

### ARRÊTE

**Article 1 :** Les mille trente-neuf (1039) jurés devant composer la liste du jury criminel du département de la Loire-Atlantique pour l'année 2016, sont répartis par arrondissement et par commune ou communes regroupées (1 juré pour 1300 habitants), conformément aux tableaux annexés au présent arrêté.

**Article 2 :** Le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique, les sous-préfets d'Ancenis, de Châteaubriant et de Saint-Nazaire et les maires du département de la Loire-Atlantique sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique et dont un exemplaire sera adressé au président du tribunal de grande instance de Nantes.

Nantes, le 24 mars 2015

**Le Préfet,**

Pour le préfet et par délégation,  
le secrétaire général

Emmanuel AUBRY